

REF : DY/JDG/SC

SERVICE DES FINANCES

SF

PUBLIE LE 15 OCT. 2025

ARRETE

Portant décision budgétaire

2025 - 484

Objet : décision budgétaire portant transfert de crédits entre chapitres au sein de la section Investissement - Budget Principal

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5217-10-6,

Vu la délibération du 25 juin 2020 adoptant le règlement budgétaire et financier de la commune de Salon de Provence, modifié par la délibération du 15 décembre 2021, et autorisant au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement (hors dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant la nécessité de remplacer une caméra piéton qui ne peut être réparée,

Considérant que cette dépense doit être engagée en section investissement sur le chapitre 21 « Immobilisations corporelles »,

Considérant que les crédits prévus au budget 2025 sur le chapitre 21 sont insuffisants,

DECIDE

en exécution des pouvoirs susvisés,

ARTICLE 1 – D'abonder de 795 € le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », article 2188 du budget Principal, service 1260, en procédant à un transfert entre chapitres au sein de la section d'investissement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section d'investissement. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 204 « subventions d'équipement versées », article 20422 service 2250.

ARTICLE 2 – Lors d'un prochain conseil municipal, Monsieur le Maire rendra compte dans le cadre d'une délibération portant décision modificative du budget principal de la ville de l'emploi des crédits.

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 013-211301031-20251009-2025_484-AR



PUBLIE LE 13 OCT 2025

Fait à Salon-de-Provence,

Le

- 9 OCT. 2025

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Ytier", written over a blue circular stamp.

David YTIER

Adjoint délégué aux finances